



**COPRO asbl** Organisme impartial de Contrôle de Produits pour la Construction

Rue de Termonde 168 - 1083 BRUXELLES

☎ 02 468 00 95

📠 02 469 10 19

info@copro.eu

TVA BE 0424.377.275

KBC 426-4079801-56

<b>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES</b>	<b>PTV</b>	<b>802</b>
	<b>Version 3.0</b>	<b>2007-05-14</b>

**PIECES ET APPAREILS  
EN FONTE  
POUR LA RECOLTE ET L'EVACUATION  
DES EAUX DE RUISSELLEMENT:  
EXIGENCES**

Approuvé par le Conseil Consultatif fonte le 14-05-2007.

Enregistré par BOCOVA du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie (loi du 1994-12-28, art. 3) le 18-08-2008  
sous le n° Q/320.

© COPRO 2007

## 1 Exigences pour les produits

Les exigences sont stipulées dans la norme NBN EN 124 "Dispositifs de couronnement et de fermeture pour les zones de circulation utilisées par les piétons et les véhicules - Principes de construction, essais types, contrôles de qualité" 1<sup>ière</sup> édition, août 1994.

Les exigences reprises dans ce document, s'appliquent aux pièces et aux appareils en fonte pour la récolte et l'évacuation des eaux de ruissellement (tant atmosphériques qu'usées) en vue de leur évacuation vers l'égout, et utilisés pour les bâtiments, les propriétés et les zones de circulation.

## 2 Prescriptions complémentaires à la norme

Les prescriptions qui suivent sont complémentaires aux articles de la norme NBN EN 124 : 1994.

### 2.1 Définitions (article 3 de la NBN EN 124 : 1994)

Les définitions suivantes sont ajoutées

- Avaloir :  
Appareil destiné à recevoir les eaux pour les évacuer et muni d'une grille articulée et/ou amovible.
- Avaloir à coupe-odeur :  
Avaloir muni d'un obturateur hydraulique (garde d'eau)
- Avaloir à panier :  
Avaloir avec ou sans coupe-odeur, muni d'un panier amovible
- Avaloir de balcon :  
Avaloir avec ou sans coupe-odeur, incorporé à une descente d'eaux et muni d'une grille.
- Châssis de grille (ou d'entrée) :  
Ensemble composé d'une ou de plusieurs grilles, d'un cadre et/ou éventuellement de longerons et de traverses.
- Grille pour caniveau de filet d'eau :  
Ensemble composé de plusieurs grilles et de longerons ;
- La capacité de l'avaloir [V] : le volume, la quantité qui reste dans l'avaloir ;
- Le débit de l'avaloir [v] : la quantité maximale qui peut être évacuée par l'avaloir par seconde.

## **2.2 Désignation des appareils (article 4 de la NBN EN 124 : 1994)**

Les appareils sont désignés par :

- la fonction (voir définitions) ;
- l'implantation (à l'intérieur ou à l'extérieur) ;
- la classe (article 4 de la NBN EN 124 : 1994) ;
- les dimensions ;
- la forme de l'obturateur hydraulique ;
- la position et le type de la sortie (horizontale, verticale ou inclinée, frontale ou latérale) ;
- le revêtement éventuel de surface.

## **2.3 Lieu d'installation et classe (article 5 de la NBN EN 124 : 1994)**

En plus des exigences de la norme NBN EN 124 : 1994, la classe minimum recommandée est obligatoire; toutefois, une classe supérieure est autorisée.

En groupe 3, l'utilisation de la classe D 400 ou d'une classe supérieure est obligatoire pour les avaloirs et les grilles de caniveau.

## **2.4 Autres matériaux (article 6.1.3 de la NBN EN 124 : 1994)**

Les pièces et appareils décrits dans le présent document sont en fonte.

L'éventuelle visserie pour verrouiller ou ancrer les pièces et appareils est en acier inoxydable - la qualité A2 - suivant la norme NBN EN ISO 3506.

Les éventuelles pattes de verrouillage sont en fonte ou en en une matière résistante à la corrosion.

## **2.5 Fabrication, qualité et essais, principes de construction (article 6.2 de la NBN EN 124 : 1994)**

La fonte des pièces et appareils décrits dans le présent document répond aux exigences des classes EN GJL 200 (NBN EN 1561) ou EN GJS 500-7 ou EN GJS 600-3 (NBN EN 1563).

La fonte des grilles pour les classes C250, D400, E600 et F900 répondent aux exigences des classes EN GJS 500-7 ou EN GJS 600-3 (NBN EN 1563).

Si la fonte des cuves ou des cadres des avaloirs répond aux exigences de la classe EN GJL 200, l'épaisseur minimale doit être de 12 mm.

Si la fonte des cuves ou des cadres des avaloirs répond aux exigences des classes EN GJS 500-7 ou EN GJS 600-3, l'épaisseur minimale doit être de 8 mm.

La forme des pièces et appareils est laissée à l'initiative du producteur compte tenu des dimensions extérieures minimales.

Le diamètre extérieur de la sortie des avaloirs courants est de 160 ou 186 mm; ce qui correspond aux canalisations DN 160 en synthétique et DN 150 en grès.

La longueur minimale des évacuations est 70 mm.

Les dimensions extérieures minimales des cuves d'avaloirs sont listées au tableau 1.

Les cuves d'avaloirs peuvent être réalisées d'une ou de plusieurs pièces assemblées. Les cuves d'avaloirs doivent être étanches.

Lorsque les appareils sont munis d'un obturateur hydraulique, la garde d'eau minimale sera de 60 mm.

Le producteur doit spécifier sur les fiches techniques la capacité d'avalement et le débit des appareils.

La tolérance sur la largeur des cuves est de  $\pm 5$  mm. Les tolérances sur les autres dimensions répondent aux exigences de la norme ISO 8062 classe CT 10.

**Tableau 1 : Dimensions extérieures minimales des cuves d'avaloirs**

Référence	longueur mm	largeur mm	hauteur mm
<b>A</b>	490	190	400
<b>B</b>	665	230	570
<b>C</b>	630	270	600
<b>D</b>	450	280	600
<b>E</b>	640	290	600
<b>F</b>	750	290	400
<b>G</b>	750	290	600
<b>H</b>	490	490	600
<b>I</b>	650	490	400

L'avaloir est déterminé par 3 spécifications:

- les dimensions externes de la surface visible ;
- sa capacité ;
- son débit (d'évacuation).

## 2.6 Essais (article 8 de la NBN EN 124 : 1994)

Comme il est pratiquement impossible de reproduire en laboratoire les conditions d'utilisations réelles, les dispositions suivantes sont d'application :

- La résistance des grilles d'avaloirs et de caniveau est testée sur un dispositif non déformable, reproduisant les conditions d'assise de la grille sur la cuve ou sur le caniveau.
- La résistance des cuves d'avaloirs est testée sur l'appareil muni d'une grille, non entourée.
- Le contrôle de l'étanchéité de la cuve se fait, en remplissant celle-ci jusqu'au niveau inférieur de la grille, en obturant les évacuations. Après le remplissage, aucune fuite peut se manifester.

## 2.7 Marquage (article 9 de la NBN EN 124 : 1994)

Marquages additionnels en face visible:

- le type de fonte (GJL ou GJS) ;
- PTV 802 ;
- la date ou le lot de fabrication ;
- l'année de production.